

VERNANTOIS

Plan Local d'Urbanisme

PROJET D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT DURABLES (PADD)

Dossier approuvé par délibération du conseil municipal le :



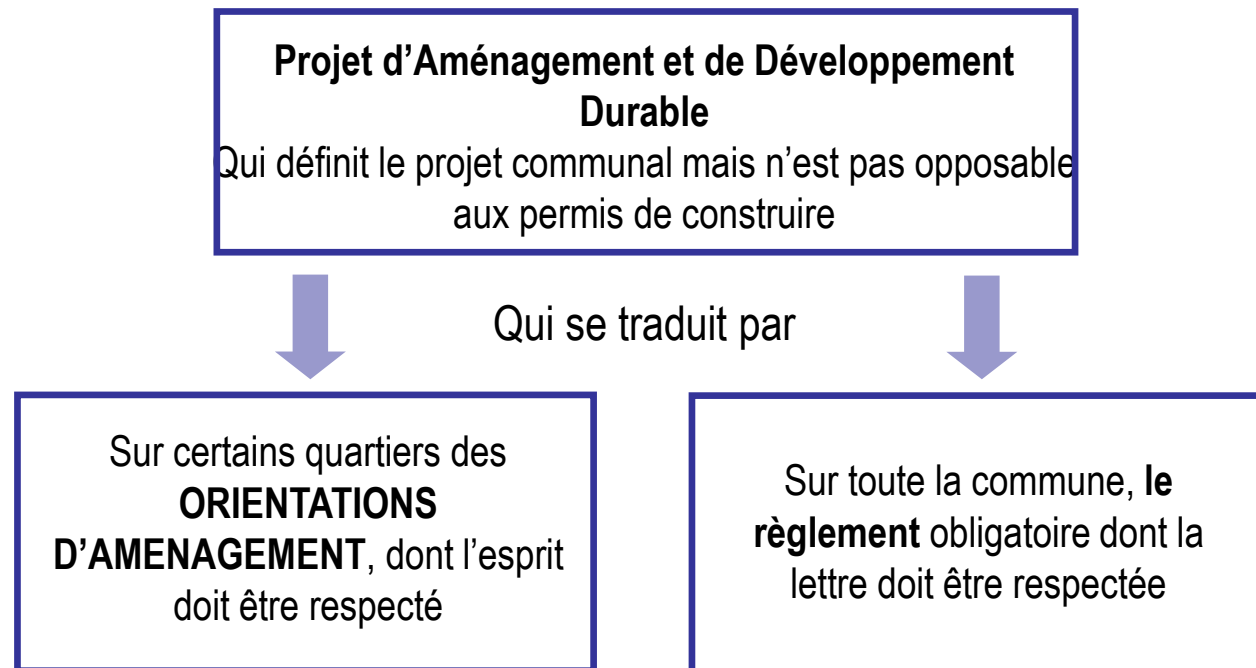


Préambule	05
Volonté Communale	06
Orientations et Objectifs	07
Orientations générales d'aménagements et d'urbanisme de Vernantois	08
<i>Objectif 1 : Accompagner le développement urbain et démographique de la commune</i>	<i>08</i>
<i>Objectif 2 : Renforcer la centralité et améliorer le fonctionnement du bourg</i>	<i>12</i>
<i>Objectif 3 : Préserver le patrimoine naturel et urbain, contribuant à la qualité paysagère du territoire</i>	<i>15</i>
<i>Objectif 4 : Encourager l'activité locale, la progression des services et des équipements</i>	<i>21</i>
Objectifs de modération de la consommation de l'espace et de lutte contre l'étalement urbain	25





Le PADD est un document simple accessible à tous les citoyens, qui permet un débat clair au Conseil Municipal. Le PADD n'est pas opposable au tiers, cependant ses orientations doivent trouver une traduction réglementaire dans le règlement écrit ou graphique.



Source : loi UH, Ministère de l'Équipement, des Transports, du Logement et de la Mer



Quel village voulons-nous habiter et laisser à nos enfants ?

	Ce que nous voulons	Ce que nous ne voulons pas
Le paysage communal	Un village entouré de verdure, qui suit le cours de la vallée, un paysage de campagne. préserver les points de vue. Garder de la verdure et non des "gratte-ciel". Avoir des chemins de promenade facile d'accès et entretenus. Garder un esprit de village (fleuri, abords accueillant), donnant envie d'y rester. Intégration des nouvelles habitations. Garder l'esprit "Carte Postale" d'antan.	Des maisons qui ne s'intègrent pas dans le paysage. Village trop étalé, sans âme, clairsemé. Barres d'immeuble sans âme.
L'Environnement	Valoriser le paysage en évitant les friches, les enclaves et préserver les cours d'eau et les couloirs naturels. Garder un village propre avec des à-côtés de maisons propres. Village fleuri. Pouvoir repêcher.	Papiers qui traînent, rivière polluée avec ses abords non entretenus. Laisser les bois et les friches envahir la vallée. Laisser à l'abandon les vergers et les prairies. Des décharges, sites industriels polluants. Abris de fortune.
Le milieu agricole	Terres préservées et entretenues, pour une agriculture d'excellence (AOP...). Eviter d'enclaver les parcelles. Retrouver et redonner aux jeunes l'envie de s'installer et de replanter des vignes et éviter la descente des friches. Développer les vignes.	L'abandon des terres agricoles au profit des constructions. Descente de la friche. Des terrains non entretenus.
Le patrimoine	Entretenir et préserver le patrimoine existant en le mettant en valeur. Garder les belles maisons en pierre et laisser aux gens les moyens de les retaper, garder l'église en bon état. Evolution raisonnable sur les projets existants. Mettre l'accent sur le patrimoine civil (maisons de caractère). Réparation du château.	Ne pas obéir aveuglément au diktat des administrations concernées. Laisser les petits patrimoines à l'abandon. Perdre notre histoire.
La démographie	Progresser à un rythme raisonnable. Eviter une trop grande fluctuation de la démographie. Sédentariser les gens. Des habitants attentionnés et respectueux du paysage. Aider les jeunes pour s'installer. Intégrer et favoriser les mixités de population.	Transformer le village en banlieue lédonienne. Les jeunes partent habiter ailleurs. Ne pas devenir Macornay.
Le milieu urbain	Tenir compte des logements anciens qui se libéreront. De nouveaux quartiers harmonieux et en adéquation avec le paysage initial. Déservir par des routes adaptées. Des voitures garées au bon endroit. Une vitesse réduite dans le village. Rénovation à poursuivre en respectant l'existant et en pensant aux personnes dépendantes. Favoriser les nouvelles construction HQE.	HLM horizontaux et verticaux. Des parkings non utilisés ne servant à rien et que les gens se garent n'importe où. L'anarchie dans les constructions.
L'activité économique	Une activité artisanale réactivée, porteuse d'emplois, en relation avec le tourisme. Soutien aux agriculteurs et viticulteurs. Passage d'un boulanger, d'un boucher, d'un épicier. Reprise du restaurant. Avoir un cabinet médical dans le village. Des entreprises à taille humaine.	Un village dortoir. Fermeture du golf. Pas de site polluants.
Les services	Des services aux personnes âgées et aux jeunes et aux enfants (aide, animation). Liés au tourisme. Garder les repas à domicile pour les personnes âgées. Des services à la population, antennes de commerces. 1 salle des fêtes adaptée au village. Une permanence de services publics dans le village.	Ne pas faire trop de distance - dépendance des personnes. Dégradation de la salle des fêtes.
Les équipements	Ecole (il existe une différence entre les communes ayant et n'ayant pas d'école). Faire un pont culturel. Foyer rural, bibliothèque, Haltes touristiques. Routes propres et déneigées, des fossés entretenus. Aire de jeux. Salle pour une vie associative. Chemins piétons. Magasins de proximité. Garder notre mairie.	1 hameau de Lons ou de Macornay. Des chemins détériorés et des routes verglacées longtemps.



Orientations générales d'aménagement et d'urbanisme de Vernantois :

- *OBJECTIF 1 : Accompagner le développement urbain et démographique de la commune ;*
- *OBJECTIF 2 : Renforcer la centralité et améliorer le fonctionnement urbain du bourg ;*
- *OBJECTIF 3 : Préserver le patrimoine naturel et urbain, contribuant à la qualité paysagère du territoire ;*
- *OBJECTIF 4 : Encourager l'activité économique locale, la progression des services et des équipements.*

Objectifs de modération de la consommation de l'espace et de lutte contre l'étalement urbain

Orientations d'aménagement et d'urbanisme de Vernantois

OBJECTIF n°1 : Accompagner le développement urbain et démographique de la commune



Orientations

Un développement urbain maîtrisé

- ✓ **Constat :** Vernantois étant une commune périphérique de Lons-le-Saunier, elle a connu une croissance démographique non négligeable depuis les années 70 qui s'est accentuée durant les 10 dernières années.
- ✓ **Action 1.1 :** Opter pour une croissance progressive et raisonnable de la population avec la création d'environ 2 logements par an.
- ✓ **Constat :** Plusieurs espaces sont aujourd'hui valorisables pour permettre l'accueil d'habitants. Ces espaces sont bâtis (ex: logements vacants) ou non (ex : dents creuses) mais sont tous présents au sein de l'enveloppe bâtie actuelle.
- ✓ **Action 1.2 :** Favoriser le développement d'une urbanisation plus faible consommatrice d'espace que lors des 10 dernières années.
- ✓ **Action 1.3 :** Limiter l'étalement urbain linéaire.
- ✓ **Action 1.4 :** Développer l'urbanisation dans la continuité du village existant.
- ✓ **Constat :** Le bâti ancien doit pouvoir évoluer afin de ne pas porter atteinte à la sécurité et d'être moins énergivore.
- ✓ **Action 1.5 :** Prendre en compte le potentiel de réhabilitation des anciennes constructions.
- ✓ **Constat :** Le Conseil municipal souhaite privilégier un urbanisme de projet de qualité soucieux de s'intégrer à l'environnement de la commune. Les entrées de village sont des éléments importants, puisqu'ils représentent la « vitrine du village », c'est pourquoi une attention particulière leur a été apportée.
- ✓ **Action 1.6 :** Opter pour la mise en place de nouveaux quartiers harmonieux et en adéquation avec l'environnement paysager.
- ✓ **Action 1.7 :** Traiter les entrées de village de manière paysagère.

Une mixité sociale dans l'habitat

- ✓ **Constat :** Environ 80% des habitations de la commune comportent au minimum 4 pièces. De plus, Vernantois est majoritairement composé d'un parc de propriétaires (66%). Ces deux facteurs cumulés permettent de conclure que les petits logements ainsi que les logements locatifs, vecteurs de parcours résidentiel, manquent à Vernantois.
- ✓ **Action 1.8 :** Encourager le développement de la mixité sociale, par un habitat diversifié (logements de taille variable) et une offre variée (accès à la propriété, location).



OBJECTIF n°1 : *Accompagner le développement urbain et démographique de la commune*

Orientations

Une amélioration des performances énergétiques

- ✓ **Constat** : Le document doit être compatible avec les documents de rangs supérieurs tels que le SCoT et la loi Grenelle c'est pourquoi, une attention particulière a été apportée à la problématique du développement des énergies renouvelables.
- ✓ **Action 1.9** : Favoriser les nouvelles constructions HQE (Haute Qualité Environnementale).
- ✓ **Action 1.10** : Promouvoir le recours aux énergies renouvelables.
- ✓ **Action 1.11** : Encourager la réduction des gaz à effet de serre.



OBJECTIF n°1 : *Accompagner le développement urbain et démographique de la commune*

Explications

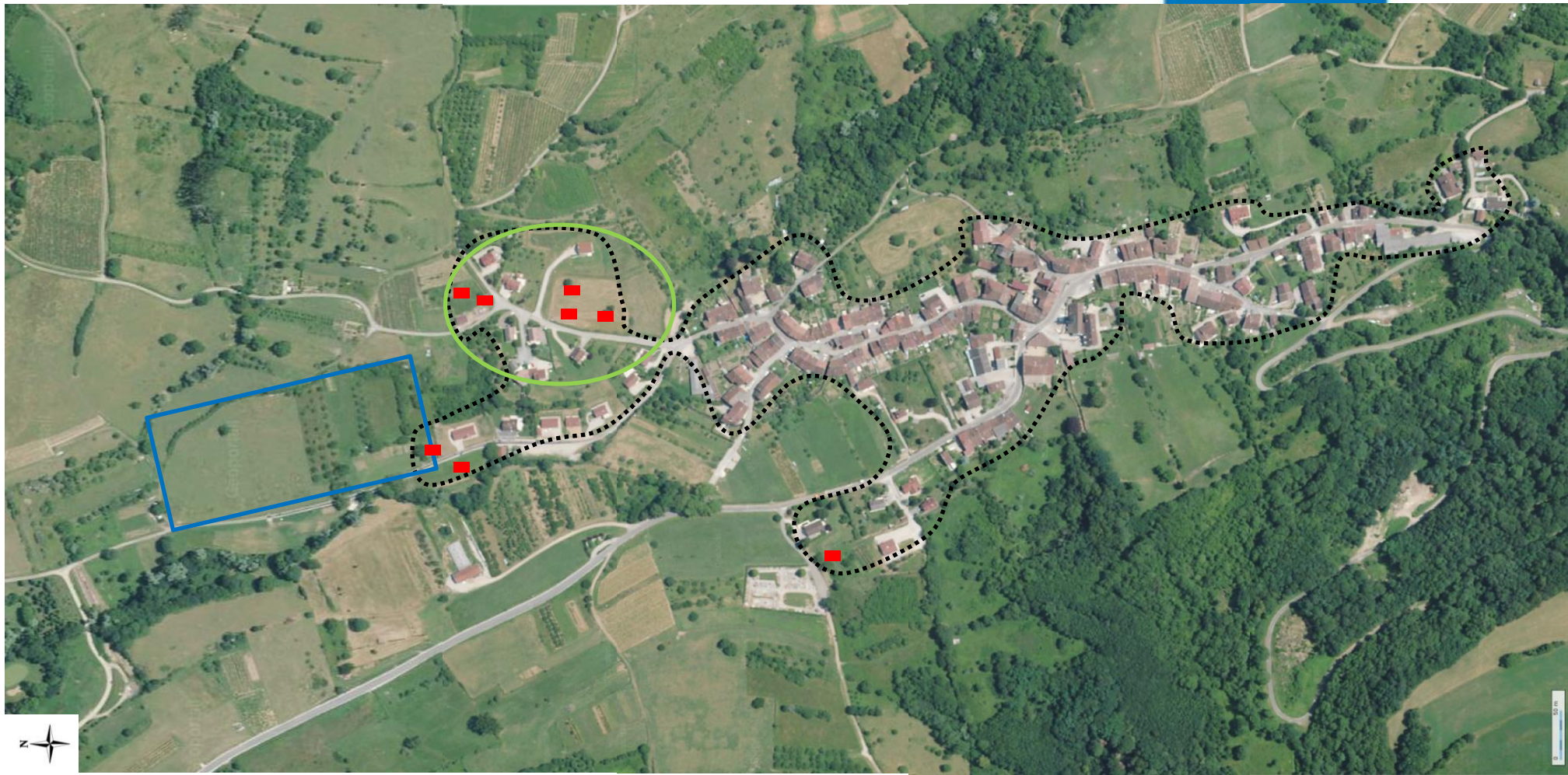
Les prévisions de développement de la commune de Vernantois s'orientent vers une croissance d'environ 30 logements supplémentaires dans les 15 prochaines années soit la création de 2 logements par an. Il est retenu une densité moyenne sur l'ensemble des zones à urbaniser de 10 logements à l'hectare (aménagements internes à la zone compris), en compatibilité avec les orientations du SCoT du Pays Lédonien et du Grenelle 2 de l'environnement qui visent à favoriser une urbanisation moins consommatrice d'espace que lors de 10 dernières années, soit moins de 15 ares par logement. Cet objectif sera réalisé puisque le projet prévoit une surface moyenne de 7,3 ares par logement.

Vernantois souhaite proposer une offre en logement diversifiée et adaptée aux différentes catégories de population afin d'encourager la mixité sociale sur son territoire. Pour se faire, la commune envisage selon les secteurs, l'accueil de logements privés, sociaux, de logements collectifs, de maisons individuelles ou encore d'habitats intermédiaires (maisons mitoyennes, maisons en bande,...).

Vernantois est également attentif à la problématique énergétique et à la réduction des gaz à effet de serre : en ce sens, la commune souhaite pouvoir encourager une meilleure isolation des bâtiments ou encore le recours aux énergies renouvelables, ainsi qu'une meilleure gestion des eaux pluviales dans les futurs projets d'urbanisation.



OBJECTIF n°1 : Accompagner le développement urbain et démographique de la commune



-  Enveloppe urbaine
-  Densification de l'urbanisation
-  Développement de l'urbanisation à court / moyen terme



OBJECTIF n°2 : Renforcer la centralité et améliorer le fonctionnement urbain du bourg

Orientations

Restructuration des espaces urbanisés :

- ✓ **Constat** : La circulation automobile ainsi que le stationnement des véhicules dans la commune sont de véritables problématiques en raison de l'élroitesse des rues et du manque de parking. Ce phénomène ne doit pas être amplifié dans les années à venir. La commune souhaite donc restructurer les espaces bâtis afin de résoudre ces problèmes.
- ✓ **Action 2.1** : Adapter le desserte routière en fonction des secteurs pour développer le maillage viaire.
- ✓ **Action 2.2** : Faciliter le stationnement des véhicules.
- ✓ **Action 2.3** : Prévoir la création de bouclage à l'intérieur du centre ancien et dans les futures zones ouvertes à l'urbanisation.

Diminution des obligations de déplacement :

- ✓ **Constat** : La pratique des transports évolue avec le temps. Les cheminements doux doivent permettre de rejoindre les différents pôles de commune, relier les différents quartiers et avoir une fonction patrimoniale. De ce fait, l'entretien et la création de ces derniers doivent être réfléchit. De plus, il est nécessaire d'encourager l'utilisation des transports en commun c'est pourquoi, le développement de la commune devra en tenir compte.
- ✓ **Action 2.4** : Développer les liaisons douces permettant la connexion entre les différents quartiers et en direction des services et équipements.

Développement des communications numériques :

- ✓ **Constat** : Les technologies se développant, il semble opportun de saisir les nouvelles potentialités. De nombreuses démarches sont aujourd'hui dématérialisées.
- ✓ **Action 2.5** : Encourager le développement des communications numériques sur l'ensemble du territoire.



OBJECTIF n°2 : Renforcer la centralité et améliorer le fonctionnement urbain du bourg

Explications

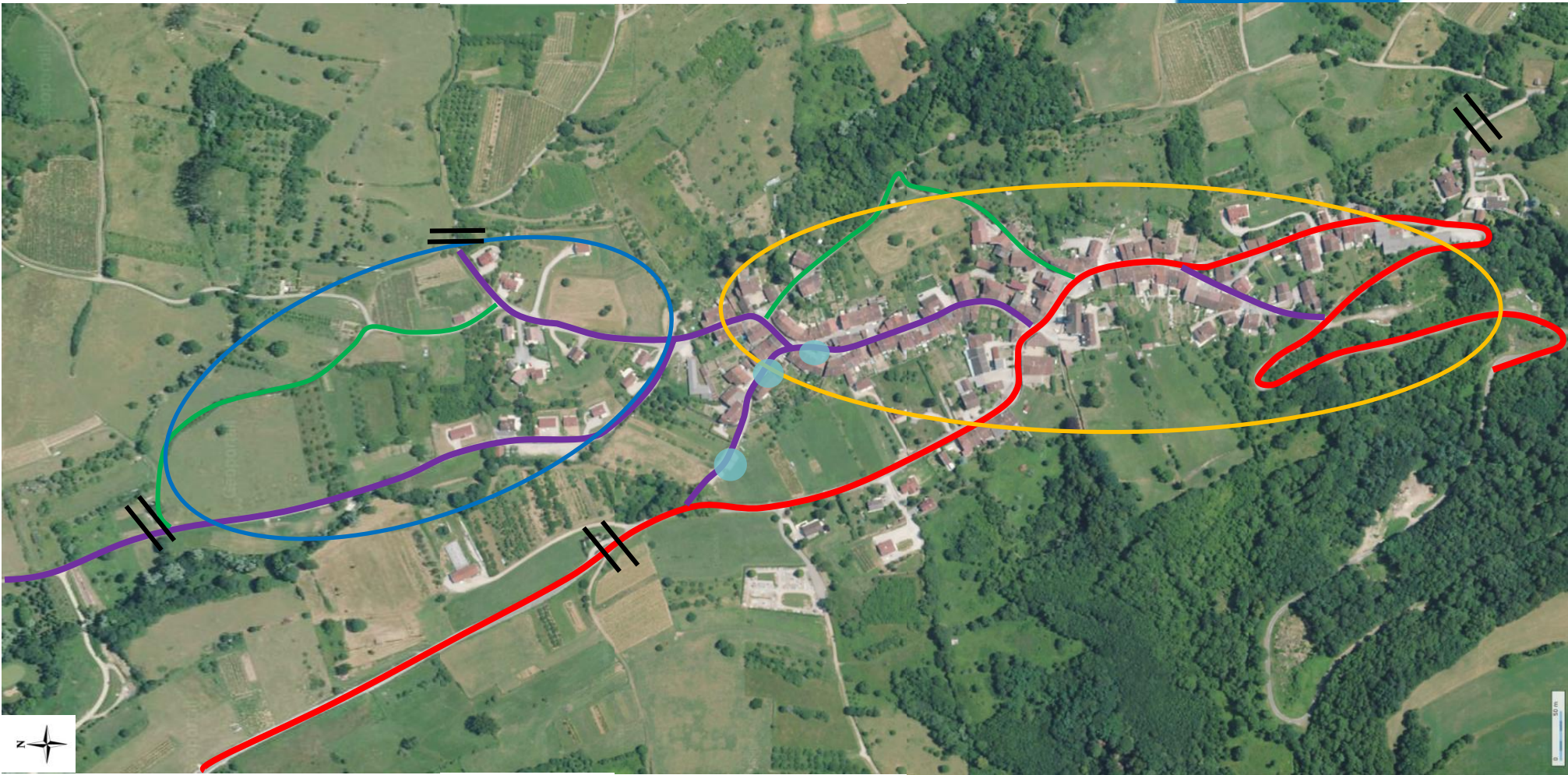
La commune de Vernantois souhaite créer un véritable centre de village, marqué par la présence de services publics ou encore de commerces de proximité, accompagné d'un habitat diversifié.

La volonté de la commune étant également d'opter pour la mise en place d'une voirie de qualité dans les futurs aménagements, avec une marge de manœuvre suffisante pour les véhicules de taille importante (camions de pompiers, ramassage des ordures ménagères...). En effet, afin d'améliorer la desserte et l'accessibilité des services et équipements du bourg centre et de ses quartiers périphériques pour les habitants, le PADD mentionne la volonté d'offrir des alternatives aux déplacements automobiles avec la création et le maillage de liaisons douces.

Ces déplacements doux favoriseront les déplacements piétonniers et permettront de desservir les quelques services et équipements de la commune ainsi que les quartiers d'habitations entre eux. Les cheminements doux se feront en direction du centre du village ce qui engendrera un renforcement de la centralité de Vernantois. De plus, le fait de favoriser l'urbanisation à proximité du centre facilitera le déplacement en mode doux et participera à la réduction des gaz à effet de serre du fait de la diminution de l'utilisation de la voiture.



OBJECTIF n°2 : Renforcer la centralité et améliorer le fonctionnement urbain du bourg



- Secteur de centre ancien
- Secteur de nouvelles constructions
- Zones de stationnement existantes
- ≡ Limite de l'étalement urbain

- RD.41
- Desserte locale
- Possibilité de bouclage routier ou piétonnier



OBJECTIF n°3 : *Préserver le patrimoine naturel et urbain, contribuant à la qualité paysagère du territoire*

Orientations

Sauvegarde des ensembles urbains et du patrimoine bâti remarquable

- ✓ **Constat** : Le patrimoine, qu'il soit bâti ou naturel est présent sur l'ensemble du territoire communal. Ce dernier permet d'offrir un cadre de vie accueillant aux habitants actuels et futurs. Les éléments patrimoniaux doivent pouvoir évoluer afin d'être valorisés.
- ✓ **Action 3.1** : Préserver et valoriser le patrimoine urbain (les maisons de caractère, fontaine, église.....).
- ✓ **Constat** : Vernantois est une commune rurale c'est pourquoi, son urbanisation devra s'effectuer de façon à s'intégrer à l'environnement urbain existant de manière à conserver la qualité architecturale du village.
- ✓ **Action 3.2** : Intégrer le mobilier urbain dans son environnement paysager.
- ✓ **Action 3.3** : Opter pour des projets de constructions qui s'intègrent dans l'environnement urbain.

Protection des milieux naturels

- ✓ **Constat** : Vernantois est une commune au caractère verdoyant indéniable. Ses espaces verts doivent être maintenus et développés notamment par une urbanisation réfléchie et de qualité
- ✓ **Action 3.4** : Encourager la création et/ou le maintien de zones vertes au sein du bourg.
- ✓ **Constat** : Le document doit être compatible avec les documents de rangs supérieurs tels que le SDAGE et le SCoT du Pays Lédonien, c'est pourquoi une attention particulière a été apportée aux cours d'eau ainsi qu'aux zones humides.
- ✓ **Action 3.5** : Préserver de toute urbanisation les secteurs de zones humides.
- ✓ **Action 3.6** : Tenir compte du Plan de Prévention du Risque inondation (PPRi) de la Sorne et du Savignard.
- ✓ **Constat** : La commune de Vernantois est soumise à des risques géologiques et karstiques non négligeables.
- ✓ **Action 3.7** : Tenir compte du Plan de Prévention du Risque mouvement de terrain (PPRmt) de la Haute-Sorne.



OBJECTIF n°3 : *Préserver le patrimoine naturel et urbain, contribuant à la qualité paysagère du territoire*

Orientations

- ✓ **Constat** : Les boisements sont des niches écologiques que la faune doit pouvoir rejoindre afin d'évoluer dans des conditions optimales. Des passages privilégiés par la faune sont identifiés et doivent être conservés.
- ✓ **Action 3.8** : Préserver et entretenir les espaces ouverts (prairies), les vergers et les zones boisées.
- ✓ **Action 3.9** : Encourager la préservation ou la remise en état des continuités écologiques et de biodiversité qui lui incombe (trames vertes et bleues).
- ✓ **Action 3.10** : Préserver les espaces à forts enjeux environnementaux (ripisylves, haies, bosquets...).
- ✓ **Constat** : Le paysage, cadre de vie, joue un rôle important dans l'attractivité d'un village. Il suscite d'ailleurs une demande sociale importante (ex : loi Paysage).
- ✓ **Action 3.11** : Préserver les points de vue et les transitions paysagères qui suivent le cours de la vallée.

Préservation des espaces agricoles :

- ✓ **Constat** : L'activité agricole est une activité économique importante pour la commune de Vernantois, elle est principalement tournée vers la viticulture. La commune compte encore des espaces propres à cette activité qu'il convient de conserver.
- ✓ **Action 3.12** : Préserver les terres agricoles de qualité en évitant l'enclavement des parcelles.
- ✓ **Action 3.13** : Encourager le développement des vignes.



OBJECTIF n°3 : *Préserver le patrimoine naturel et urbain, contribuant à la qualité paysagère du territoire*

Explications

La commune de Vernantois est caractérisée par un patrimoine urbain de qualité qu'elle souhaite préserver. C'est pourquoi, elle encourage la valorisation et l'entretien des éléments patrimoniaux qui permettent d'offrir un cadre de vie agréable aux habitants actuels et futurs du village.

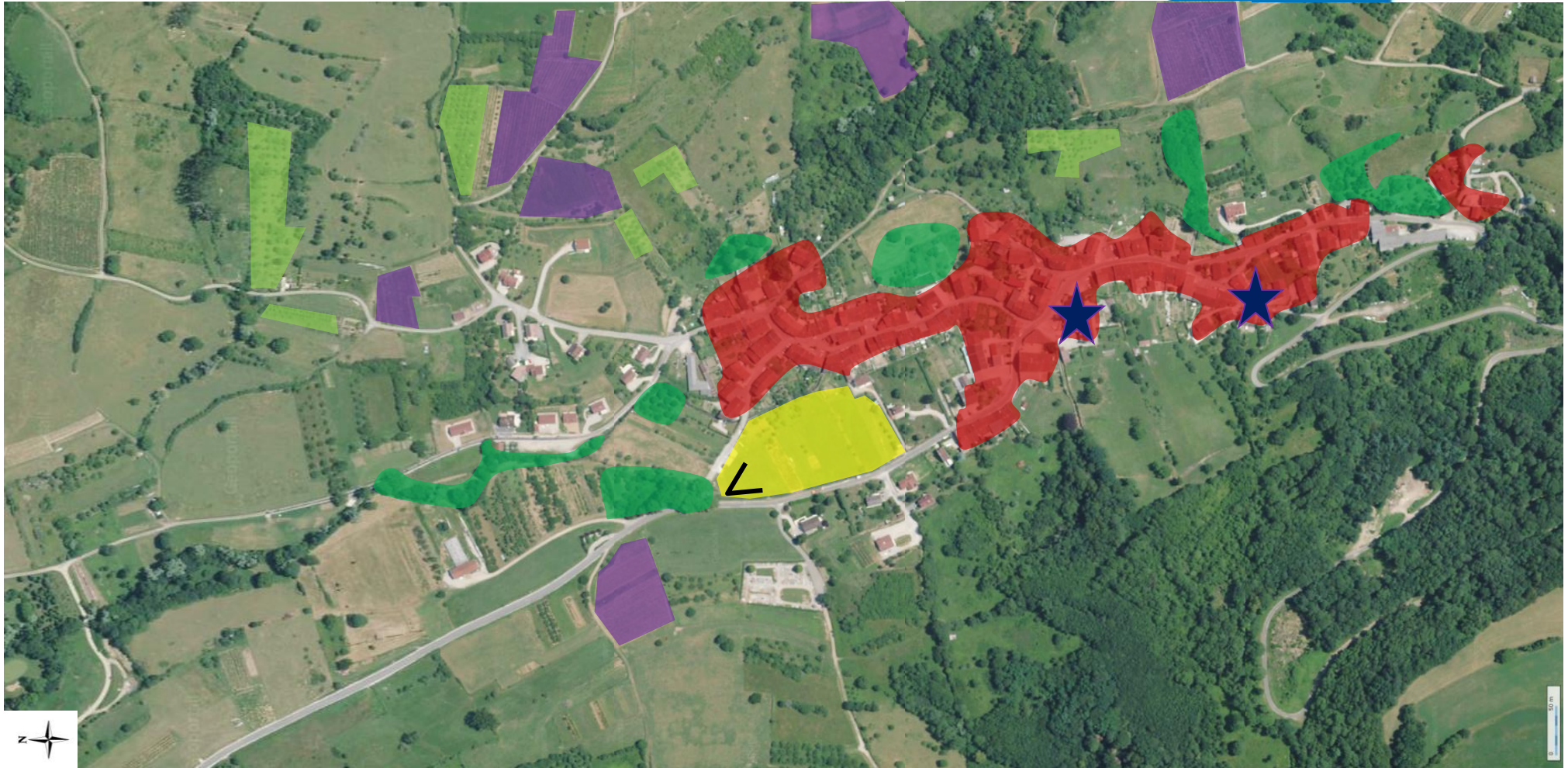
Le projet communal vise aussi à conserver le caractère rural de Vernantois. C'est pourquoi, le développement du bourg devra s'effectuer de façon à s'intégrer à l'environnement urbain existant de manière à conserver la qualité architecturale du village pour ne pas dénaturer le centre ancien.

Vernantois bénéficie également d'un environnement paysager de qualité, de par la présence d'un relief très marqué avec la présence de deux massifs montagneux de chaque côtés du bourg, de sa rivière qui traverse village du Nord ou Sud, de la présence de vignes et de vergers et de bois et bosquets situés en marge des parties urbanisées. La commune consciente de ces enjeux environnementaux, souhaite préserver l'ensemble des continuums écologiques ainsi que les espaces naturels présentant un intérêt écologique certain, dans l'objectif de préserver la faune, la flore et le développement de la biodiversité sur son territoire.

Le projet communal vise à permettre le maintien des exploitations agricoles présentes sur la commune afin d'entretenir le paysage communal.



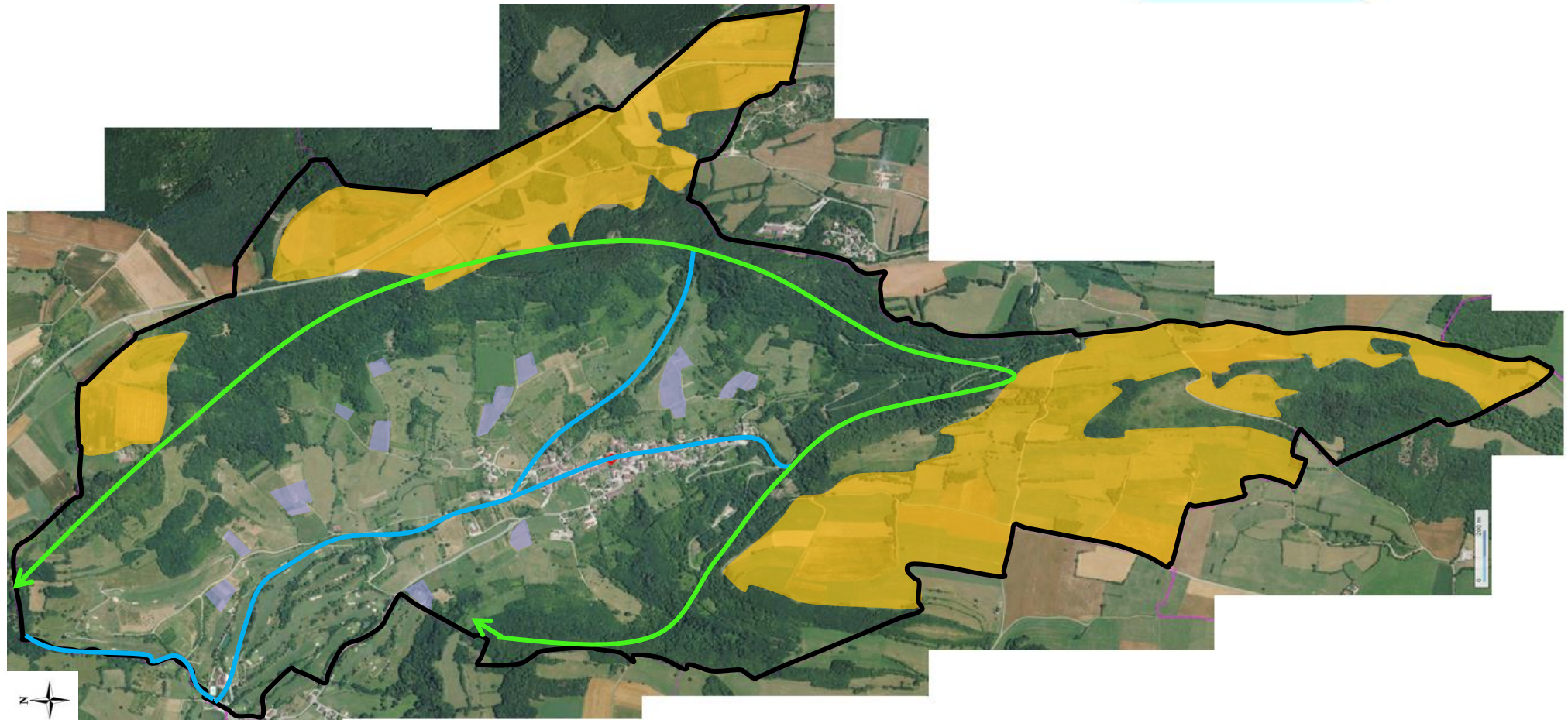
OBJECTIF n°3 : Préserver le patrimoine naturel et urbain, contribuant à la qualité paysagère du territoire



- | | | |
|---|---|---|
|  Secteur architectural de caractère |  Vignes |  Vergers |
|  Ripisylves et espace boisé le long de la vallée |  Espace vert à préserver | |
|  Cône de vue à préserver |  Monuments historiques (église et croix) | |



OBJECTIF n°3 : *Préserver le patrimoine naturel et urbain, contribuant à la qualité paysagère du territoire*

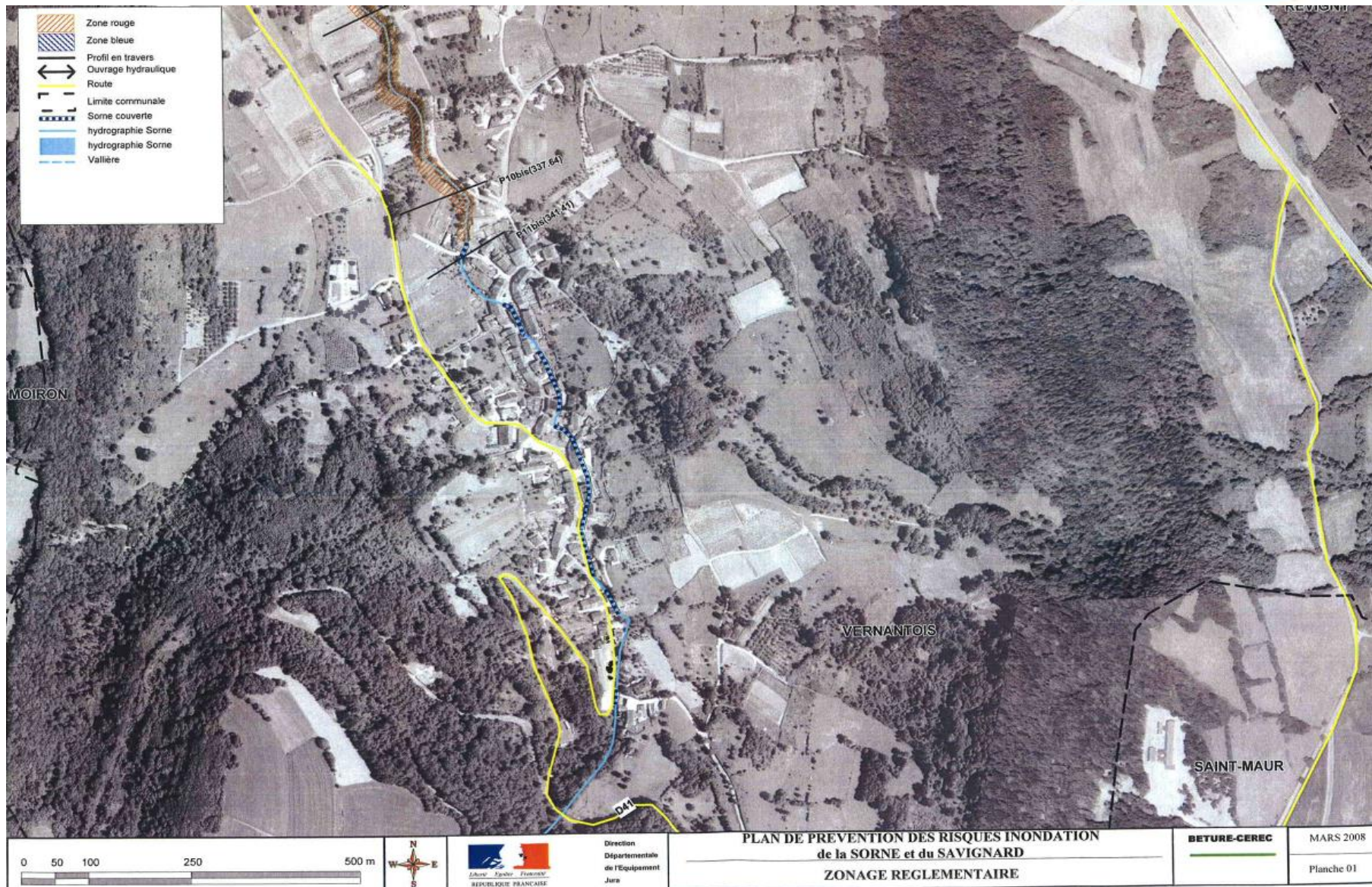


 Espaces agricoles à préserver
 Vignes

 Trame bleue
 Trame verte



OBJECTIF n°3 : Préserver le patrimoine naturel et urbain, contribuant à la qualité paysagère du territoire





OBJECTIF n°4 : *Encourager l'activité économique locale, la progression des services et des équipements*

Orientations

Développement économique

- ✓ **Constat** : L'augmentation du nombre d'habitants pour les 15 prochaines années est susceptible d'engendrer une nécessité de créer ou d'accueillir de l'activité tels que des commerces de proximité ou des entreprises à taille humaine au sein du village. Les besoins supplémentaires en terme d'espace devront donc être pris en compte afin de planifier au mieux le développement de Vernantois.
- ✓ **Action 4.1** : Permettre l'installation d'entreprises à taille humaine et la mise en place de commerces de proximité.
- ✓ **Action 4.2** : Soutenir la pérennité et le développement des agriculteurs et des viticulteurs.
- ✓ **Action 4.3** : Encourager le maintien et le développement du golf.

Développement des équipements

- ✓ **Constat** : Avec une croissance de population, les demandes et capacités des services de proximités et des équipements devraient s'accroître afin de subvenir au besoins des habitants actuels et futurs.
- ✓ **Action 4.4** : Développer les équipements culturels et de loisirs (haltes touristiques, aire de jeux, salle dédiée à la vie associative).
- ✓ **Action 4.5** : Encourager le développement de services aux personnes âgées, aux jeunes et aux enfants (aide, animation).
- ✓ **Action 4.6** : Prendre en compte l'accessibilité pour les personnes à mobilité réduites.



OBJECTIF n°4 : *Encourager l'activité économique locale, la progression des services et des équipements*

Explications

La politique communale vise à maintenir les équipements présents sur la commune tout en favorisant l'implantation de commerces de proximité, de services et de petites entreprises afin de répondre au besoins des habitants actuels et futurs de Vernantois.

Pour améliorer l'organisation urbaine du village, des orientations du PADD visent à opter pour l'installation des nouveaux équipements et activités en marge du village et ainsi limiter les différentes nuisances engendrées par celles-ci. Il est donc nécessaire de prévoir une zone spécifique à l'accueil de l'activité et des équipements collectifs.



OBJECTIF n°4 : *Encourager l'activité économique locale, la progression des services et des équipements*

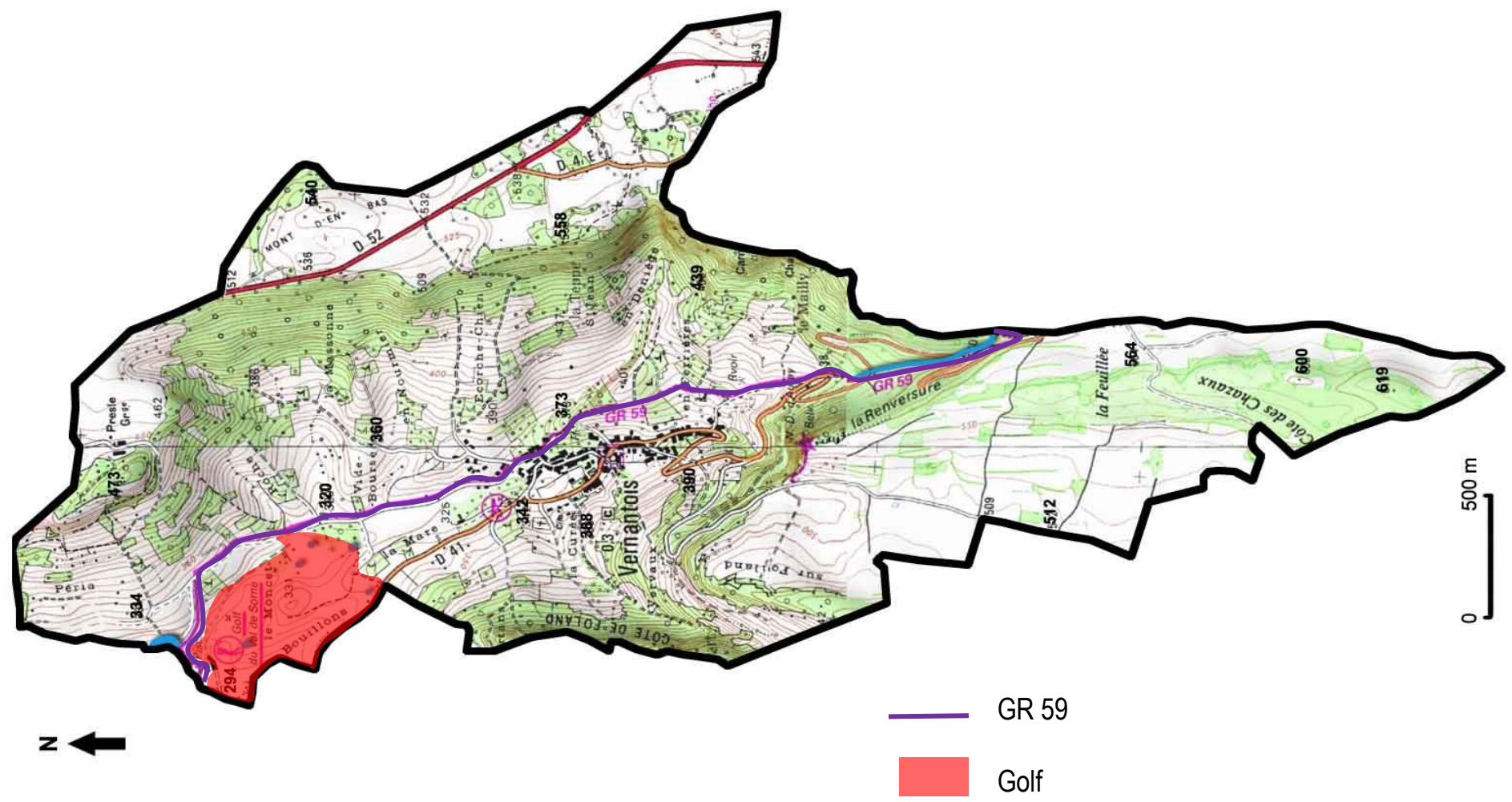


 Zone artisanale

 Secteurs pour l'air de jeux



OBJECTIF n°4 : *Encourager l'activité économique locale, la progression des services et des équipements*



Objectifs de modération de la consommation de l'espace et de lutte contre l'étalement urbain



Les objectifs chiffrés :

L'utilisation des espaces en « dents creuses »

- ✓ Une analyse du tissu urbain fait apparaître la présence d'un potentiel de renouvellement du tissu urbain d'une superficie totale 26 ares.
- ✓ L'analyse de la consommation foncière sur la période précédente (2001-2012) a fait apparaître un taux de rétention de 32%, sur une masse « brute » d'espaces interstitiels alors supérieure à celle qui reste aujourd'hui. La raréfaction de l'espace disponible ainsi que la structure des espaces résiduels (foncier morcelé), rendant plus difficile son utilisation, pourraient accentuer le taux de rétention. Cependant, grâce à l'assouplissement des règles de construction, de nouvelles possibilités permettront d'optimiser les espaces résiduels et donc de poursuivre l'utilisation de celui-ci dans des proportions similaires voire légèrement supérieures (30%). Toutefois, selon les préconisations du SCoT, les dents creuses de moins de 20 ares ne sont pas comptabilisées.
- ✓ Ce seront donc uniquement 26 ares de potentiel de renouvellement du tissu urbain qui pourront être utilisés pour la construction de logements au sein de l'enveloppe urbaine.

La consommation d'espace hors de l'enveloppe urbaine

- ✓ Le présent projet de PADD prévoit une extension mesurée de l'urbanisation grâce à une optimisation des surfaces utilisées. En plus des surfaces en « dents creuses », il est nécessaire d'ouvrir à l'urbanisation environ 2,2 ha nets afin de permettre le développement de la commune. Un secteur a été identifié comme potentiel de développement urbain, il s'agit du secteur situé rue du Deroube.
- Ce secteur a été retenu afin de répondre aux objectifs démographiques de la commune soit la création d'environ 30 logements pour 65 habitants supplémentaires.

- ✓ Ces objectifs constituent une modération de la consommation d'espace, avec une moyenne de :
 - entre 2001 et 2012 : 0,22 ha net/ an consommé pour le développement résidentiel, soit 2,15 ha pour 14 logements. Ce qui a engendré une consommation moyenne de 15,4 ares par logements (6,5 log/ha). Vernantais compte actuellement 327 habitants pour une enveloppe urbaine vouée à l'habitat de 12,8 ha, soit une surface moyenne consommée par habitant de 4 ares.



✓ Dans le cadre du projet de PLU, soit dans les 15 prochaines années :

- Environ 0,15 ha net/an consommé pour le développement résidentiel, soit 2,2 ha nets pour environ 30 logements. Le PLU tend vers une consommation moyenne de 7,3 ares par logements (13,7 log/ha). Soit une surface moyenne consommée par habitant de 3,8 ares.

La consommation d'espace concernant l'activité

✓ Le présent projet de PADD ne prévoit pas d'augmentation de la surface liée aux activités économiques. L'instauration de deux zones dédiées (artisan dans le village et golf) ne permettent pas d'extension spatiale. La modération est avérée puisque la consommation attendue est nulle.



Tableau comparatif :

	Période 2002-2012		Objectifs Période 2013-2029
Surface nette urbanisée	2,15 ha	Surface nette* urbanisable	2,2 ha
Nombre de logements créés	14	Nombre de logements à créer	30
Surface moyenne par logement	15 ares	Surface moyenne par logement	73 ares
Densité moyenne	6,5 log/ha	Densité moyenne	13,5 log/ha

** La surface nette est la surface obtenue après avoir retranché de la surface brute les surfaces communes des zones à aménager.*



www.toposweb.com
mail@toposweb.com

une société



GRUPPO TOPOS ENGINEERING

